



Salaire intérim impayé faute de transmission des heures faites

Par **marix**, le **28/10/2017** à **10:46**

je ne suis pas payé par l'agence d'intérim car l'entreprise qui m'a employé n'a pas donné les heures que j'ai faites... que dois-je faire ?

Par **P.M.**, le **28/10/2017** à **13:11**

Bonjour tout d'abord,
Apparemment, des relevés d'heures ne vous sont pas délivrés par l'entreprise utilisatrice mais transmis directement à l'agence d'intérim...
On ne sait pas si votre mission est terminée...
Vous pourriez mettre en demeure par lettre recommandée avec AR l'agence d'intérim de vous délivrer le salaire ou au moins un acompte avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...